

Date d'affichage : 23/06/2022

<p style="text-align: center;">COMMISSION JEUNES A 11 REUNION TÉLÉPHONIQUE DU 22/06/2022</p>

Présents : Mrs P. LAVIGNON, D. SAUVAGE, C. FOURNIER.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

U17 D2 57460.1 BEZINGHEM/VERCHOCQ – GUINES ES. Forfait de GUINES ES. Homologué :
BEZINGHEM/VERCHOCQ 3 – GUINES ES 0 par forfait. Amende 23€ à Guines ES.

U17 D3 57461.1 RECQUES/HEM – ETAPLES HV. Forfait de ETAPLES HV. Homologué RECQUES/HEM 3 –
ETAPLES HV 0 par forfait. Amende 23€ à Etaples HV.

U16 D2 57462.1 WIMEREUX AS – GROUPEMENT OPALE SUD. Forfait de GROUPEMENT OPALE SUD.
Homologué : WIMEREUX AS 3 – GROUPEMENT OPALE SUD 0 par forfait. Amende 23€ à Groupement Opale Sud.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : M. C. FOURNIER